

30 JUIN 2021

Affiché/publié le 07 JUIL. 2021

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 30 juin 2021, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 juin 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin	
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	à partir du point 11
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette	à partir du point 11
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette	à partir du point 10
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel	
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny	
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis	
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis	
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis	
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas	
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau	

Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau	
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau	
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau	à partir du point 11
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis	à partir du point 49
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy	à partir du point 6
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy	
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy	
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy	à partir du point 11
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy	
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy	
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay	
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay	
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay	
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay	
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay	
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau	
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau	
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau	
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau	
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau	
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin	
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan	
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson	à partir du point 9
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette	
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust	à partir du point 11
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle	
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous	
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous	

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Madame Karine GREMION
Madame Corinne BAIRRAS	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Monsieur Yann CAUCHETIER	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE jusqu'au point 10
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Monsieur Jean-Pierre MEUR	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT

Madame Catherine GAILLARD	a donné pouvoir à	Madame Alexia PERRIN
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Caroline CAILLEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Roger DEL NEGRO	a donné pouvoir à	Monsieur Jean-Pierre CRUSE
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Madame Michèle FRERET
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Madame Shirley LEGRAND
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE

DELEGUES ABSENTS

Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau

Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE

Soit 46 délégués présents et 62 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et jusqu'au point 5.

Soit 47 délégués présents et 63 délégués présents et représentés du point 6 au point 8.

Soit 48 délégués présents et 66 délégués présents et représentés au point 9.

Soit 49 délégués présents et 67 délégués présents et représentés au point 10.

Soit 54 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 11 au point 48.

Soit 55 délégués présents et 74 délégués présents et représentés du point 48 jusqu'à la fin de la séance.

1- INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2021

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 31 mars 2021.

3 - ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DE WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de procéder à l'élection du 3^{ème} membre supplémentaire au Bureau au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Florian GALLANT

VU les résultats du vote :

- Nombre de votants : 61
- Nombre de suffrages exprimés : 61
- Nombre de voix obtenues : POUR : 52
 CONTRE : 1
 ABSTENTIONS : 8

2. DECLARE élu 3^{ème} membre supplémentaire du Bureau et installé dans sa fonction M. Florian GALLANT.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

4 - COMMISSIONS THÉMATIQUES : DÉSIGNATION DE MEMBRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2021-55 du Conseil communautaire du 31 mars 2021 ;
2. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
3. DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	DA SILVA	Paul
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	BAIRRAS	Corinne
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	MALOIZEL	Marie-Laure
LA VILLE DU BOIS	MEUR	Jean-Pierre
LES ULIS	LE POUL	Annick
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	SAMSOEN	Nicolas
	BACH	Hélène
MONTLHERY	GAUCHET	Jacques
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALAISEAU	COSTI	Pierre
	CARO	Laurent
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	BLIN	Serge
SAULX-LES-CHARTREUX	MAGINELLE	Anaïs
VAUHALLAN	SHATER	Geneviève
VERRIERES-LE-BUISSON	LAGORCE	Christine
VILLEBON-SUR-YVETTE	THORE	Bertrand
VILLEJUST	PELISSERO	Richard
VILLIERS-LE-BÂCLE	CAZALA	Charlotte
WISSOUS	SEGUIN	Pierre

Commission n°2 : «Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	PREVOT	Cécile
CHAMPLAN	ALVES MONTEIRO	Antonio
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
	RICCARDI	David
EPINAY-SUR-ORGE	MARCHAU	Olivier
GIF-SUR-YVETTE	NOIROT	Florence
	SOULEZ	Emilie
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRASCARIA	Kareen
LA VILLE DU BOIS	ARNOULD-LAURENT	Robert
LES ULIS	M'HENNI	Délila
	MARHUENDA	Françoise
LINAS	TANNEVEAU	Jean-Jacques
LONGJUMEAU	LEQUIN	Jean-Louis
MARCOUSSIS	GUILLAUME	Gilles
MASSY	NIANG	Hawa
	KRIBI-ROMDHANE	Hella
	ROUGEAU	Franck
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
NOZAY	PERRIER	Didier
	LE BLEVEC	Fabien
ORSAY	ROS	David
	SAUSSOL	David
PALaiseau	VITTECOQ	Catherine
SACLAY	BERNARD	Nelly
SAINT-AUBIN	BEAUCHENE	Pascale
SAULX-LES-CHARTREUX	LAFOND	Luc
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	FONTENAILLE	Dominique
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	RADUREAU	Guillaume
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°3 : « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	CROIZILLE	Sandrine
CHAMPLAN	LECLERC	Christian
CHILLY-MAZARIN	GREMION	Karine
EPINAY-SUR-ORGE	PANZANI	Sylvie
GIF-SUR-YVETTE	GARSUAULT	Philippe
GOMETZ-LE-CHÂTEL	CAHAREL	Brice
IGNY	METIVIER	Marine
LA VILLE DU BOIS	BERCHON	Anne
LES ULIS	JAUBERT	Sarah
LINAS	LE MANACH	Sandrine
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	DELAGNEAU	Stéphane
MARCOUSSIS	ROISIN	Sonia
MASSY	PHLIPPOTEAU	Elisabeth
	CAILLEAU	Caroline
MONTLHERY	GUILLOCHON	Béatrice
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	PERSON	Delphine
SACLAY	MAJEUX	Claude
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	MONIN	Carole
VAUHALLAN	GLEIZE	Bernard
	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MORDEFROID	Jean-Paul
	HULIN	Vincent
VILLEBON-SUR-YVETTE	PLUMAIL	Nathalie
VILLEJUST	CAMBON	Pierre
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	TOULY	Jean-Luc

Commission n°4 : « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	DEBONNE	Christophe
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	LACAMBRE	Dominique
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	CASTAINGS	Laurence
GIF-SUR-YVETTE	ZIGNA	Pierre-Yves
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	DURO	Frédérique
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	DJANY	Alzina
LONGJUMEAU	PERRIN	Alexia
MARCOUSSIS	CAUET	Jérôme
MASSY	DELAHAYE	Vincent
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	VIVIEN	Caroline
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	PAILLET	Hervé
SACLAY	LABOMME	Thierry
SAINT-AUBIN	MOURET	Pierre-Alexandre
	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	BABOUCHE	Flora
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	DA SILVA	Victor
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	GALLANT	Florian

Commission n°5 : « Schéma de mutualisation, Services mutualisés »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	MICHON	Marie-Hélène
EPINAY-SUR-ORGE	GALLET	Vincent
GIF-SUR-YVETTE	FAURIAUX	Christine
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
IGNY	TODESCHINI	Nicole
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	KREISS	Christophe
MARCOUSSIS	DELAITRE	Catherine
MASSY	BRODU	Anne
MONTLHERY	DUJARDIN	Christian
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	LEDOUX	Véronique
SACLAY	RAIMOND	Eric
SAINT-AUBIN	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	GLEYE	Marie-Dominique
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	ABADIE MARTEIL	Claire
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	SÉGUIN	Pierre

Commission n°6 : « Affaires sociales, Santé, Egalité femme-homme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VARFOLOMEIEFF	Dominique
BURES-SUR-YVETTE	BODIN	Anne
CHAMPLAN	VERCAIGNE	Patricia
CHILLY-MAZARIN	LE PALUD	Sylvie
EPINAY-SUR-ORGE	MARTIN	Christiane
GIF-SUR-YVETTE	LAVARENNE	Caroline
GOMETZ-LE-CHÂTEL	BOISSEAU-BRETECHER	Cécile
IGNY	GORSY	Paulette
LA VILLE DU BOIS	KARNAY	Marie-Claude
LES ULIS	LAUMOSNE	Gabriel
LINAS	BERNARD-GUERINOT	Corinne
LONGJUMEAU	GAILLARD	Catherine
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	DEL NEGRO	Roger
	LAQUES	Bouchra
MONTLHERY	TRUNSARD	Colette
NOZAY	FEILLAUT	Patrice
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	MONNOT	Virgile
SACLAY	SZYMKOWIAK	Chantal
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	CARIS	Muriel
VAUHALLAN	MUSY	Olivier
VERRIERES-LE-BUISSON	ROQUAIN	Elisabeth
VILLEBON-SUR-YVETTE	ROUSSEAU	Dominique
VILLEJUST	ARMAND	Isabelle
VILLIERS-LE-BÂCLE	VITTAZ	Anne
WISSOUS	TRINQUIER	Richard
	FERNANDES	Françoise

Commission n°7 : « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	CRABIÉ	Thierry
BURES-SUR-YVETTE	BESOMBES	Irène
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	CRUSE	Jean-Pierre
EPINAY-SUR-ORGE	FABBRO	Nathan
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
	BAUDART	Laura
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DUCHEMIN	Cécile
IGNY	VIGOUROUX	Francisque
	CHARPENTIER	Claire
LA VILLE DU BOIS	PEUREUX	Martine
LES ULIS	CHARPENTIER	Servane
LINAS	LARDIERE	Christian
	BRIANT	Geoffrey
LONGJUMEAU	MARTIN	Jérémy
MARCOUSSIS	BOETE	Sandrine
MASSY	OLLIER	Pierre
	FRERET	Michèle
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
	ARAUJO	Stéphane
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	LEGRAND	Shirley
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	LAUNET	Marie-France
SAULX-LES-CHARTREUX	SEELIG	Alexandre
VAUHALLAN	LEMARIE	Lina
VERRIERES-LE-BUISSON	TREBULLE	François Guy
	TIXIER	Ian
VILLEBON-SUR-YVETTE	DBILI	Sabrina
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	MAQUET	Nadia
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°8 : « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	DROCHON	Yvon
CHAMPLAN	PINABEL	Bruno
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	RICHARD	Annick
GIF-SUR-YVETTE	FAUBEAU	Alain
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRANCESETTI	Nathalie
LA VILLE DU BOIS	CARRE	Jacky
LES ULIS	CASSAN	Clovis
	JAUBERT	Sarah
LINAS	LANGLOIS	Patrice
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	THOMAS	Olivier
	LEGRAND	Sylvain
MASSY	SOLTANI	Hakim
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	CORDIER	Gilles
SACLAY	FOURGEAUD	Serge
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	AUGER	Christian
VAUHALLAN	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MILLET	Didier
VILLEBON-SUR-YVETTE	FAURE	Patrick
VILLEJUST	LAURENT	Valéry
VILLIERS-LE-BÂCLE	GILBON	Patrice
WISSOUS	VANNSON	Frédéric

Commission n°9 : « Rayonnement international, Marketing territorial, Tourisme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	POIRIER	Arnaud
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
EPINAY-SUR-ORGE	Pas de proposition de la ville	
GIF-SUR-YVETTE	FASOLIN	Thierry
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SOREL	Isabelle
IGNY	LECLERCQ	Patricia
LA VILLE DU BOIS	LAVRENTIEFF	Dimitri
LES ULIS	RIBEIRO	Emilia
LINAS	DAVID	Dominique
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	BEGUIN	Julie
MARCOUSSIS	ROYER	Christophe
MASSY	MARROUCHI	Mustapha
MONTLHERY	DA SILVA REBELO	Alexandra
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	SADJI	Mokhtar
SACLAY	RAKOTOARISON	Sylvain
SAINT-AUBIN	GUILLAN	Dominique
SAULX-LES-CHARTREUX	BAZILE	Stéphane
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	MARIE	Nicole
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	GASPARD	Stéphanie

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

**5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB) -
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des représentants titulaires et des représentants suppléants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du SIAVB ;
2. DESIGNNE en tant que représentants titulaires et en tant que représentants suppléants au Comité syndical du SIAVB :

TITULAIRE	SUPPLEANT	VILLE
VIGOUROUX Francisque	DURO Frédéric	IGNY
MOISON Clément	METIVIER Marine	
PHLIPPOTEAU Elisabeth	ZELLER Véronique	MASSY
SOLTANI Hakim	SAMSOEN Nicolas	
LEDOUX Véronique	PERSON Delphine	PALAISEAU
MONNOT Virgile	PARET Valérie	
MAJEUX Claude	BERCHE Christian	SACLAY
SENOT Michel	DEBRAS Jean-Jacques	
GLEIZE Bernard	DUMAS Dominique	VAUHALLAN
NAWROCKI Pascal	SHATER Geneviève	
TREBULLE François Guy	MORDEFROID Jean-Paul	VERRIERES-LE-BUISSON
CASAL DIT ESTEBAN Karine	LAGORCE Christine	
TOULY Jean-Luc	MATTA Enzo	WISSOUS
CHAMP Régis	SEGUIN Pierre	

3. ABROGE la délibération n°2020-131 en date du 16 juillet 2020 portant désignation des représentants ;
4. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

6 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2020 ;
2. DIT que ce rapport sera transmis aux maires des 27 communes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour communication aux Conseils municipaux en séance publique.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

7 - VILLEJUST : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX, SITUÉS 5 BIS CHEMIN LÉON MARINIER

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 3 000 euros à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur Groupe Immobilière 3F, pour la construction de 4 logements dont 3 logements locatifs sociaux (1 PLAI et 2 PLUS), opération située 5 bis Chemin Léon Marinier ;
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

8 - VILLEJUST : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS RUE DE LA POUARDIÈRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 14 000 euros à la commune de Villejust, pour reversement au bailleur 1001 Vies Habitat, pour la construction de 17 logements dont 14 logements locatifs sociaux (6 PLAI et 8 PLUS), opération immobilière située rue de la Poupardière ;
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

9 - LA VILLE DU BOIS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS 13 BIS RUE DE GAILLARD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 20 000 euros à la commune de la Ville du Bois, pour reversement à l'association Monde en Marge Monde en Marche, pour la construction de 20 logements locatifs sociaux PLAI, située 13 bis rue de Gaillard ;
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention ;
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune ;
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

10 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL PARIS-SACLAY : TARIFS DE LOCATION DES ESPACES POUR UN TOURNAGE CINÉMA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de fixer les tarifs de location du Conservatoire à Rayonnement Départemental Paris-Saclay pour un tournage cinéma, comme suit :
 - journée de tournage : 1 500 euros
 - journée de préparation : 750 euros
 - journée de remise en état : 750 euros
2. AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

11 - ZAC DU HAUT DE WISSOUS 2 : PROCÈS VERBAL DE REMISE EN GESTION DES ESPACES PUBLICS DE LA RUE HÉLÈNE BOUCHER ET DES ESPACES ATTENANTS DE L'AVENUE LE CONCORDE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la reprise en gestion par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la rue Hélène Boucher et des espaces attenant à l'avenue le Concorde ;
2. DIT que cette reprise en gestion ne sera effective qu'une fois signé par l'ensemble des parties concernées, le procès-verbal de remise en gestion constatant la bonne finalisation des travaux desdits équipements publics d'infrastructure ;
3. AUTORISE le Président à signer le procès-verbal de remise en gestion desdits ouvrages et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

12 - ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ POUR LA PÉRIODE 2022-2027

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. ADOPTE Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de l'agglomération pour la période 2022-2027 tel qu'annexé.

ADOPTÉE PAR 67 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS.: Mme Sarah JAUBERT, M. Gabriel LAUMOSNE, M. Vincent DELAHAYE, M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO, M. Vincent HULIN

13 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

	Budget principal
Recettes 2020	246 375 950,96
Dépenses 2020	234 903 658,44
Résultat 2019 reporté	2 236 573,07
Solde de fonctionnement 2020	13 708 865,59
Recettes 2020	71 918 705,74
Dépenses 2020	67 443 309,04
Résultat 2019 reporté	- 17 203 558,48
Solde d'investissement 2020 (A)	- 12 728 161,78

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

	Budget principal
Recettes 2020	246 375 950,96
Dépenses 2020	234 903 658,44
Résultat 2019 reporté	2 236 573,07
Solde de fonctionnement 2020	13 708 865,59
Recettes 2020	71 918 705,74
Dépenses 2020	67 443 309,04
Résultat 2019 reporté	- 17 203 558,48
Solde d'investissement 2020 (A)	- 12 728 161,78
RAR recettes 2020 sur 2021	22 258 902,67
RAR dépenses 2020 sur 2021	14 415 352,76
Solde des RaR (B)	7 843 549,91
Solde de financement A+B	- 4 884 611,87

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris- Saclay de la présentation faite du Compte administratif ;
5. AFFECTE les résultats de la manière suivante :

	Budget principal
Résultat de fonctionnement reporté	8 824 253,72
Résultat d'investissement reporté	- 12 728 161,78
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 884 611,87

ADOPTÉE PAR 66 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS.: M. Vincent DELAHAYE, M. Laurent CARO, M. Mokhtar SADJI

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Philippe ESCANDE, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Vincent HULIN

15 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Aménagement	
Recettes 2020	3 319 611,40
Dépenses 2020	3 328 604,53
Résultat 2019 reporté	- 43 325,91
Solde de fonctionnement 2020	- 52 319,04
Recettes 2020	3 171 822,32
Dépenses 2020	3 255 587,19
Résultat 2019 reporté	3 015 687,83
Solde d'investissement 2020 (A)	2 931 922,96

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

16 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

Aménagement	
Recettes 2020	3 319 611,40
Dépenses 2020	3 328 604,53
Résultat 2019 reporté	- 43 325,91
Solde de fonctionnement 2020	- 52 319,04
Recettes 2020	3 171 822,32
Dépenses 2020	3 255 587,19
Résultat 2019 reporté	3 015 687,83
Solde d'investissement 2020 (A)	2 931 922,96
RAR recettes 2020 sur 2021	-
RAR dépenses 2020 sur 2021	-
Solde des RaR (B)	-
Solde de financement A+B	2 931 922,96

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

17 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Pépinières	
Recettes 2020	663 744,99
Dépenses 2020	616 318,50
Résultat 2019 reporté	25 503,63
Solde de fonctionnement 2020	72 930,12
Recettes 2020	33 883,06
Dépenses 2020	43 081,20
Résultat 2019 reporté	53 785,66
Solde d'investissement 2020 (A)	44 587,52

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

18 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

Pépinières	
Recettes 2020	663 744,99
Dépenses 2020	616 318,50
Résultat 2019 reporté	25 503,63
Solde de fonctionnement 2020	72 930,12
Recettes 2020	33 883,06
Dépenses 2020	43 081,20
Résultat 2019 reporté	53 785,66
Solde d'investissement 2020 (A)	44 587,52
RAR recettes 2020 sur 2021	-
RAR dépenses 2020 sur 2021	41 153,95
Solde des RaR (B)	- 41 153,95
Solde de financement A+B	3 433,57

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris- Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

19 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est

présenté ci-après :

Eau potable	
Recettes 2020	1 916 599,39
Dépenses 2020	835 749,86
Résultat 2019 reporté	927 502,49
Solde de fonctionnement 2020	2 008 352,02
Recettes 2020	1 027 350,00
Dépenses 2020	2 455 057,78
Résultat 2019 reporté	- 144 574,58
Solde d'investissement 2020 (A)	- 1 572 282,36

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

20 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

Eau potable	
Recettes 2020	1 916 599,39
Dépenses 2020	835 749,86
Résultat 2019 reporté	927 502,49
Solde de fonctionnement 2020	2 008 352,02
Recettes 2020	1 027 350,00
Dépenses 2020	2 455 057,78
Résultat 2019 reporté	- 144 574,58
Solde d'investissement 2020 (A)	- 1 572 282,36
RAR recettes 2020 sur 2021	2 000 000,00
RAR dépenses 2020 sur 2021	818 894,10
Solde des RaR (B)	1 181 105,90
Solde de financement A+B	- 391 176,46

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

21 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

GEMAPI	
Recettes 2020	5 050 936,70
Dépenses 2020	5 053 414,52
Résultat 2019 reporté	71 776,78
Solde de fonctionnement 2020	69 298,96
Recettes 2020	-
Dépenses 2020	-
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	-

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

22 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

GEMAPI	
Recettes 2020	5 050 936,70
Dépenses 2020	5 053 414,52
Résultat 2019 reporté	71 776,78
Solde de fonctionnement 2020	69 298,96
Recettes 2020	-
Dépenses 2020	-
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	-
RAR recettes 2020 sur 2021	-
RAR dépenses 2020 sur 2021	-
Solde des RaR (B)	-
Solde de financement A+B	-

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris- Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

23 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIES NON ASSUJETTIES À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du Compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Assainissement - Non assujetti à la TVA	
Recettes 2020	1 667 375,82
Dépenses 2020	480 091,95
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	1 187 283,87
Recettes 2020	500 000,00
Dépenses 2020	430 438,84
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	69 561,16

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

24 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIES NON ASSUJETTIES À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

Assainissement - Non assujetti à la TVA	
Recettes 2020	1 667 375,82
Dépenses 2020	480 091,95
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	1 187 283,87
Recettes 2020	500 000,00
Dépenses 2020	430 438,84
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	69 561,16
RAR recettes 2020 sur 2021	-
RAR dépenses 2020 sur 2021	85 333,22
Solde des RaR (B)	- 85 333,22
Solde de financement A+B	- 15 772,06

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

25 - COMPTE DE GESTION 2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIES ASSUJETTIES À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Assainissement - Assujetti à la TVA	
Recettes 2020	2 249 233,57
Dépenses 2020	444 673,73
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	1 804 559,84
Recettes 2020	685 962,93
Dépenses 2020	459 859,64
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	226 103,29

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

26 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN RÉGIES ASSUJETTIES À LA TVA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

Assainissement - Assujetti à la TVA	
Recettes 2020	2 249 233,57
Dépenses 2020	444 673,73
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	1 804 559,84
Recettes 2020	685 962,93
Dépenses 2020	459 859,64
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	226 103,29
RAR recettes 2020 sur 2021	-
RAR dépenses 2020 sur 2021	220 525,99
Solde des RaR (B)	- 220 525,99
Solde de financement A+B	5 577,30

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

27 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

Assainissement - DSP	
Recettes 2020	3 573 532,28
Dépenses 2020	378 304,46
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	3 195 227,82
Recettes 2020	103 321,91
Dépenses 2020	1 611 507,13
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	- 1 508 185,22

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

28 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

Assainissement - DSP	
Recettes 2020	3 573 532,28
Dépenses 2020	378 304,46
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	3 195 227,82
Recettes 2020	103 321,91
Dépenses 2020	1 611 507,13
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	- 1 508 185,22
RAR recettes 2020 sur 2021	-
RAR dépenses 2020 sur 2021	1 411 598,52
Solde des RaR (B)	- 1 411 598,52
Solde de financement A+B	- 2 919 783,74

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges

de l'exercice 2020 ;

4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

29 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE IRVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PREND ACTE du compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

IRVE	
Recettes 2020	55 065,23
Dépenses 2020	45 878,56
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	9 186,67
Recettes 2020	403 724,00
Dépenses 2020	550 178,39
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	- 146 454,39

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

30 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE IRVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

IRVE	
Recettes 2020	55 065,23
Dépenses 2020	45 878,56
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	9 186,67
Recettes 2020	403 724,00
Dépenses 2020	550 178,39
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	- 146 454,39
RAR recettes 2020 sur 2021	346 647,70
RAR dépenses 2020 sur 2021	51 262,83
Solde des RaR (B)	295 384,87
Solde de financement A+B	148 930,48

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

31 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Chapitre		BP 2021	RAR	DM1	Budgété 2021
011	Charges à caractère général	28 147 957,48		359 260,78	28 507 218,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 895 015,16		24 043,88	29 919 059,04
014	Atténuation de produits	137 830 937,00		-770 017,00	137 060 920,00
65	Autres charges de gestion courante	4 217 034,70		92 149,12	4 309 183,82
66	Charges financières	1 725 335,20		0,00	1 725 335,20
67	Charges exceptionnelles	1 455 437,91		777 000,00	2 232 437,91
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		203 271 717,45	0,00	482 436,78	203 754 154,23
023	Virement à la section d'investissement	5 720 063,03		7 771 424,42	13 491 487,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 015 000,00			7 015 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		12 735 063,03	0,00	7 771 424,42	20 506 487,45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		216 006 780,48	0,00	8 253 861,20	224 260 641,68

FONCTIONNEMENT - RECETTES					
Chapitre		BP 2021	RAR	DM1	Budgété 2021
70	Produit des services	3 843 165,22		-60 000,00	3 783 165,22
73	Impôts et taxes	152 636 015,00		-807 386,00	151 828 629,00
74	Dotations et participations	58 618 191,92		-144 544,40	58 473 647,52
75	Autres produits de gestion courante	375 743,09			375 743,09
013	Atténuations de charges	472 864,25			472 864,25
76	Produits financiers	38 401,00			38 401,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00		441 537,88	461 537,88
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		216 004 380,48	0,00	-570 392,52	215 433 987,96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400,00			2 400,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00
002	Resultat reporté de fonctionnement			8 824 253,72	8 824 253,72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		216 006 780,48	0,00	8 253 861,20	224 260 641,68

INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre		Crédits 2021	RAR	DM1	Budgété 2021
20	Immobilisations incorporelles	2 853 900,45	1 074 020,18	1 664 403,92	5 592 324,55
204	Subv. d'équipement versées	14 568 359,43	3 683 538,08	33 000,00	18 284 897,51
21	Immobilisations corporelles	18 724 663,95	1 869 869,25	729 500,00	21 324 033,20
23	Immobilisations en cours	24 571 055,19	1 689 183,55		26 260 238,74
Opération n°10	voirie gometz	256 171,74	38 386,00		294 557,74
Opération n°11	voirie igny	2 345 023,68	47 130,96		2 392 154,64
Opération n°12	voirie orsay	798 648,30	544 957,87		1 343 606,17
Opération n°13	voirie palaiseau	2 507 958,79	757 187,62		3 265 146,41
Opération n°14	voirie saclay	636 149,90	67 987,03		704 136,93
Opération n°15	voirie saint aubin	236 576,37	2 361,29	118 317,00	357 254,66
Opération n°16	voirie villiers le bacle	126 055,74	25 313,89		151 369,63
Opération n°17	voirie de bures sur yvette	1 388 507,97	423 322,28		1 811 830,25
Opération n°18	voirie de gif-sur-yvette	1 788 761,88	822 670,30		2 611 432,18
Opération n°19	voirie des ulis	6 987 915,25	737 961,36		7 725 876,61
Opération n°20	voirie vauhallan	172 271,98	90 488,68		262 760,66
Opération n°30	voirie ballainvilliers	1 224 042,72	69 257,08		1 293 299,80
Opération n°31	voirie la ville du bois	325 081,28	50 148,84		375 230,12
Opération n°32	voirie linas	473 261,07	363 315,06		836 576,13
Opération n°33	voirie longjumeau	1 485 643,41	116 594,15		1 602 237,56
Opération n°34	voirie nozay	598 336,61	182 517,75		780 854,36
Opération n°35	voirie villebon	4 141 752,38	726 305,30	22 181,95	4 890 239,63
10	Dotations, fonds et réserves	1 723,00			1 723,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 942 698,66			11 942 698,66
26	Participations, creances rattachees a des partici.				0,00
27	Autres immobilisations financières	4 452 001,61	1 000 000,00	182 589,97	5 634 591,58
45813	operation sous mandat Bures sur Yvette	100 000,00			100 000,00
45814	operation sous mandat Igny	150 000,00	14 776,24		164 776,24
45815	operation sous mandat La Ville du bois	50 000,00			50 000,00
45816	operation sous mandat Saclay	10 000,00			10 000,00
45817	operations sous mandat Villejust	20 000,00			20 000,00
45818	operations sous mandat Ballainvilliers	20 000,00			20 000,00
45819	operations sous mandat Epinay	10 000,00			10 000,00
458110	operations sous mandat Gif sur Yvette	10 000,00			10 000,00
458111	operations sous mandat Gometz	10 000,00			10 000,00
458112	operations sous mandat Saulx les Chartreux	40 000,00	4 341,63		44 341,63
458113	operations sous mandat Vauhallan	10 000,00			10 000,00
458114	operations sous mandat Villiers le Bâcle	10 000,00	4 098,00		14 098,00
458115	operations sous mandat Orsay	15 000,00			15 000,00
458116	operations sous mandat Chilly	50 000,00			50 000,00
458117	operations sous mandat Saint Aubin	10 000,00			10 000,00
458118	operations sous mandat Wissous	10 000,00			10 000,00
458119	operations sous mandat Linas	30 000,00	9 620,37		39 620,37
458120	operations sous mandat Verrières	50 000,00			50 000,00
458121	operations sous mandat CRI Palaiseau	1 200 000,00			1 200 000,00
458122	operation sous mandat covid 19				0,00
458123	operation sous mandat Champlan	10 000,00			10 000,00
458125	operation sous mandat Les Ulis	100 000,00			100 000,00
458126	operation sous mandat Longjumeau	100 000,00			100 000,00
458127	operation sous mandat Marcoussis	10 000,00			10 000,00
458128	operation sous mandat Massy	10 000,00			10 000,00
458129	operation sous mandat Montlhery	10 000,00			10 000,00
458130	operation sous mandat Nozay	10 000,00			10 000,00
458131	operation sous mandat Palaiseau	10 000,00			10 000,00
458132	operation sous mandat Villebon	10 000,00			10 000,00
458133	operation sous mandat medecine travail	148 210,00			148 210,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		104 829 771,36	14 415 352,76	2 749 992,84	121 995 116,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 400,00			2 400,00
041	Opérations patrimoniales	1 715 740,00		1 966 933,00	3 682 673,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 718 140,00	0,00	1 966 933,00	3 685 073,00
001	Résultat reporté d'investissement	0,00		12 728 161,78	12 728 161,78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		106 547 911,36	14 415 352,76	17 445 087,62	138 408 351,74

INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre		Crédits 2021	RAR	DM1	Budgété 2021
13	Subventions d'investissement	16 626 370,10	16 753 776,93	341 058,00	33 721 205,03
16	16 - Emprunts et dettes assimilées	62 530 169,23	2 000 000,00	-5 362 489,58	59 167 679,65
10 hors 1068	Dotations, fonds et réserves	9 000 000,00	3 374 965,00		12 374 965,00
27	Autres immobilisations financières	1 717 359,00			1 717 359,00
45823	operation sous mandat Bures sur yvette	100 000,00			100 000,00
45824	operation sous mandat Igny	150 000,00	20 416,24		170 416,24
45825	operation sous mandat la Ville du bois	50 000,00			50 000,00
45826	operation sous mandat Saclay	10 000,00			10 000,00
45827	operation sous mandat Villejust	20 000,00			20 000,00
45828	operation sous mandat Ballainvilliers	20 000,00			20 000,00
45829	operation sous mandat Epinay	10 000,00			10 000,00
458210	operation sous mandat Gif sur Yvette	10 000,00			10 000,00
458211	operation sous mandat Gometz	10 000,00			10 000,00
458212	operation sous mandat Saulx les Chartreux	40 000,00	4 341,63		44 341,63
458213	operation sous mandat Vauhallan	10 000,00			10 000,00
458214	operation sous mandat Villiers le Bâcle	10 000,00	7 068,00		17 068,00
458215	operation sous mandat Orsay	15 000,00			15 000,00
458216	operation sous mandat Chilly	50 000,00			50 000,00
458217	operation sous mandat Saint Aubin	10 000,00			10 000,00
458218	operation sous mandat Wissous	10 000,00			10 000,00
458219	operation sous mandat Linas	30 000,00	9 620,37		39 620,37
458220	operation sous mandat Verrières	50 000,00			50 000,00
458221	operation sous mandat CRI Palaiseau	1 200 000,00			1 200 000,00
458222	operation sous mandat covid 19		88 714,50		88 714,50
458223	operation sous mandat Champlan	10 000,00			10 000,00
458225	operation sous mandat Les Ulis	100 000,00			100 000,00
458226	operation sous mandat Longjumeau	100 000,00			100 000,00
458227	operation sous mandat Marcoussis	10 000,00			10 000,00
458228	operation sous mandat Massy	10 000,00			10 000,00
458229	operation sous mandat Montlhery	10 000,00			10 000,00
458230	operation sous mandat Nozay	10 000,00			10 000,00
458231	operation sous mandat Palaiseau	10 000,00			10 000,00
458232	operation sous mandat Villebon	10 000,00			10 000,00
458233	operation sous mandat medecine du travail	148 210,00			148 210,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		92 097 108,33	22 258 902,67	-5 021 431,58	109 334 579,42
021	Virement de la section de fonctionnement	5 720 063,03		7 771 424,42	13 491 487,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 015 000,00			7 015 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 715 740,00		1 966 933,00	3 682 673,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		14 450 803,03	0,00	9 738 357,42	24 189 160,45
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		4 884 611,87	4 884 611,87
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		106 547 911,36	22 258 902,67	9 601 537,71	138 408 351,74

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2021-1 du Budget Principal de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

ADOPTÉE PAR 67 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS: M. Gabriel LAUMOSNE, M. Vincent DELAHAYE, M. Philippe ESCANDE, M. Laurent CARO, M. Mokhtar SADJI, M. Vincent HULIN

32 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021-1 - BUDGET ANNEXE IRVE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE par chapitre le Décision modificative 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre		Crédits 2021	RAR	DM1	Budgété 2021
011	Charges à caractère général	68 950,00			68 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés				0,00
65	Autres charges de gestion courante				0,00
66	Charges financières				0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00			50 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		118 950,00	0,00	0,00	118 950,00
013	Atténuations de charges				0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000,00			10 000,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
77	Produits exceptionnels	99 763,33		-33 000,00	66 763,33
002	Excédent de fonctionnement reporté	9 186,67			9 186,67
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			33 000,00	33 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		118 950,00	0,00	0,00	118 950,00

INVESTISSEMENT					
Chapitre		Crédits 2021	RAR	DM1	Budgété 2021
001	Déficit d'investissement reporté	146 454,39			146 454,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			33 000,00	33 000,00
21	Immobilisations corporelles	208 710,48	51 262,83		259 973,31
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		355 164,87	51 262,83	33 000,00	439 427,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000,00			50 000,00
13	Excédent d'investissement reporté	9 780,00	346 647,70	33 000,00	389 427,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		59 780,00	346 647,70	33 000,00	439 427,70

- AUTORISE le versement de subvention d'équilibre depuis le budget principal en fonctionnement : 66.763,33€ ;
- AUTORISE le versement de subvention d'équilibre depuis le budget principal en investissement : 33.000€

33 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : ADOPTION DU RAPPORT ET DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation n°2021-2 et n°2022-1 après révision libre des attributions de compensation en fonctionnement, pour les commune d'Epinay-sur-Orge, la Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Saint-Aubin et Villebon-sur-Yvette, comme suit :

Communes	AC 2021-2	AC 2022-1
Epinay-sur-Orge	969 656,64	969 656,64
La Ville du Bois	973 027,98	939 694,98
Les Ulis	14 623 699,57	14 611 731,57
Linas	1 886 709,71	1 853 376,71
Marcoussis	4 430 110,57	4 430 110,57
Montlhery	1 656 256,71	1 622 923,71
Nozay	3 184 673,72	3 184 673,72
Saint-Aubin	1 027 063,93	1 065 096,93
Villebon-sur-Yvette	14 677 090,81	14 674 390,81

34 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE PALAISEAU - AUGMENTATION DE L'AP/CP

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. DECIDE d'augmenter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP voté délib 2018-133 (en euros TTC)	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
13 130 000,00	400 000,00	600 000,00	8 130 000,00	4 000 000,00
AP révisée délib 2019-241 (en euros TTC)	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
13 130 000,00	186 989,07	1 114 010,93	10 000 000,00	1 829 000,00
AP augmentée délib 2019-456 (en euros TTC)	Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
15 500 000,00	186 989,07	1 114 010,93	10 000 000,00	4 199 000,00
AP augmentée juin 2021 (en euros TTC)	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2021
16 100 000,00	186 989,07	716 425,96	4 373 431,13	10 823 153,84

2. DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements ultérieurs ;
3. MANDATE Monsieur le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;

4. DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

ADOPTÉE PAR 64 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : Mme Michèle FRERET

4 ABSTENTIONS : Mme Hélène BACH, M. Mustapha MARROUCHI, Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU,
M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, M. Hakim SOLTANI, M. Philippe ESCANDE , M.
Vincent HULIN

35 - LINAS : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Linas pour des travaux d'extension de l'école modulaire « Carcassonne » ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Linas, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

36 - ORSAY : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay pour la construction d'un club house de tennis ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune d'Orsay, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

37 - NOZAY : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Nozay pour des travaux d'extension du parking du centre culturel Robert Hossein ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune de Nozay, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

38 - BALLAINVILLIERS : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR LES RESIDENCES SA HLM EN VUE DE LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 30 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 99 RUE DU PERRYAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un

montant maximum de 4 562 125,000 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°119789 constitué de 8 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

39 - CHILLY-MAZARIN : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR VILOGIA EN VUE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 14 RUE D'ATHIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 646 666,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°121163 constitué de 9 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

40 - VERRIÈRES-LE-BUISSON : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR ADEF EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 140 LOGEMENTS SITUÉS 5 VOIE DE L'AULNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 465 426,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 118599 constitué de 2 lignes de prêt ;

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

41 - PALAISEAU : CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIÉTÉ ECLA DÉVELOPPEMENT POUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE RÉALISÉE À L'INTERSECTION DE LA RUE HENRI BARBUSSE ET DE L'AVENUE EMILE BAUDOT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE les termes de la convention d'offre de concours avec la société ECLA DEVELOPPEMENT pour la participation financière à l'aménagement de l'espace public aux abords de l'opération immobilière réalisée à l'intersection de la rue Henri Barbusse et de l'avenue Emile Baudot sur la commune de Palaiseau ;
2. AUTORISE le Président à signer la convention avec la société ECLA DEVELOPPEMENT, ses éventuels avenants ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
3. DIT que les crédits seront inscrits au budget.

ADOPTÉE PAR 70 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : Mme Michèle FRERET

1 ABSTENTION : M. Laurent CARO

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, M. Pierre-Alexandre MOURET

42 - CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DIALOGUE COMPÉTITIF RELATIF À LA DÉFINITION D'UN PROJET URBAIN ET PAYSAGER SUR LE SECTEUR DU CHRIST DE SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE le projet de convention de cofinancement du dialogue compétitif relatif à la définition d'un projet urbain et paysager sur le secteur du Christ de Saclay, tel que joint à la présente délibération ;
2. AUTORISE le Président à signer ladite convention et toutes pièces y afférant ;
3. DIT que les éventuelles dépenses liées à cette convention seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

ADOPTÉE PAR 65 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : M. Philippe ESCANDE, M. Vincent HULIN

3 ABSTENTIONS.: M. Gabriel LAUMOSNE, M. Laurent CARO, M. Pierre-Alexandre MOURET

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, M. Vincent GALLET, M. Mustapha MARROUCHI

43 - SEM SCIENTIPÔLE AMÉNAGEMENT : AUGMENTATION DU CAPITAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la procédure d'augmentation de capital en numéraire de la SEM ScientiPôle Aménagement s'élevant de 8 354 120 euros à 8 524 120 euros, réservée à un nouvel actionnaire, la société anonyme d'habitation à loyer modéré « Immobilière 3F », immatriculée 552 141 533 R.C.S. Paris ;
2. APPROUVE la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles la société anonyme d'habitations à loyer modéré « Immobilière 3F » ;
3. APPROUVE la proposition de mise en place d'un Plan d'Épargne d'Entreprise dédié aux salariés en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société adhérant à ce plan dans un délai de 5 ans pour un montant maximal nominal de 83 451 euros et emporte la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
4. APPROUVE la modification des articles 6 et 7 des statuts relatifs à la formation du capital social et des articles 4 et 25 relatifs au siège social et au recours au commissaire aux comptes ;
5. AUTORISE son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM ScientiPôle Aménagement à voter en faveur des résolutions permettant l'augmentation de capital décrite, et la modification des statuts ;
6. CHARGE le Président de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, Mme Karine GREMION, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean-Pierre MEUR, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Bernard GLEIZE, M. Igor TRICKOVSKI

44 - CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'EXPLOITATION DU PARC RELAIS DE MASSY-VILMORIN AVEC ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS - AVENANT N°1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de financement et d'exploitation du parc relais Massy-Vilmorin ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit avenant avec Île-de-France Mobilités et tout document y afférent.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

45 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AYANT POUR OBJET LA GESTION DU PARC RELAIS VILMORIN SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MASSY : AVENANT N°1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public ayant pour objet la gestion du parc relais Massy-Vilmorin ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit avenant avec Effia Stationnement et tout document y afférent.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

46 - ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE L'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

2. ADRESSE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au Préfet ;
3. PUBLIE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le site internet de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

47 - CAPS TRÈS HAUT DÉBIT : AVENANT N°6 - MODIFICATION DU CATALOGUE TARIFAIRE POUR LES OFFRES AUX ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°6, ci-annexé, à la convention de concession du réseau de communications électroniques à très haut débit avec CAPS Très Haut Débit ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°6 ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

48 - CAPS TRÈS HAUT DÉBIT : AVENANT N°7 - ARRIVÉE DE FREE ET CONVENTION DE PROLONGATION DES DROITS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°7, ci-annexé, à la convention de concession du réseau de communications électroniques à très haut débit avec CAPS Très Haut Débit ;
2. APPROUVE les termes du projet de convention d'engagement relative aux conditions de prolongation au titre du cofinancement du réseau FttH déployé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ci-annexé ;
3. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°7 à la convention de concession du réseau de communications électroniques à très haut débit avec CAPS Très Haut Débit ;
4. AUTORISE le Président à signer convention d'engagement relative aux conditions de prolongation au titre du cofinancement du réseau FttH déployé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec IFT/Free et ses avenants éventuels.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

49 - ADHÉSION AU SERVICE COMMUN AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun « affaires juridiques et commande publique »
2. AUTORISE le Président à signer les conventions d'adhésion au service commun « affaires juridiques et commande publique » à venir ainsi que, le cas échéant, leur(s) avenant(s) ;
3. DIT que les conventions de participation au service commun « commande publique » restent, pour les communes qui le souhaitent, en vigueur jusqu'à leur terme prévu initialement ;
4. DIT que les conventions et, le cas échéant, leur(s) avenant(s) prendront effet aux dates auxquelles ils auront été rendus exécutoires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

50 - MARCHÉ N°21-24 RELATIF À L'ACQUISITION DE TITRES-RESTAURANT ET DE CHÈQUES-CADEAUX - 2 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-24 relatif à l'acquisition de titres-restaurant et de chèques-cadeaux :
Lot 1 : avec la société NATIXIS INTERTITRES sise 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris
Lot 2 : avec la société ENDERED France SAS sise 166/180 Bd Gabriel Péri 92240 Malakoff
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

51 - FIN DES DÉROGATIONS À LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE 35 HEURES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (1607H)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'actualisation du règlement intérieur figurant en annexe de la présente délibération ;
2. DIT que ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE PAR 70 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE : M. Laurent CARO

1 ABSTENTION : M. Gabriel LAUMOSNE

Pas pris part au vote : Mme Catherine LANZIART, Mme Caroline LAVARENNE

52 - EXERCICE DES COMPÉTENCES "ASSAINISSEMENT" ET "VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE" : DÉCISIONS CONJOINTES DE TRANSFERT ET AVENANTS DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les décisions conjointes de transfert des postes affectés aux compétences citées en objet ;
2. AUTORISE le Président à signer les avenants aux conventions de mises à disposition existantes pour l'exercice de la compétence assainissement ;
3. DIT que la date de ces transferts et mises à disposition de service est fixée au 1^{er} juillet 2021.

53 - TABLEAU DES EMPLOIS : ACTUALISATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. PRÉCISE que les emplois de catégorie A et B figurant en annexe n° 2 peuvent, si la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires

susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

54 - SYNDICAT MIXTE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (SIMACUR) : CONVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ACOMPTE MENSUEL DANS LE CADRE DE LA FACTURATION DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2021 À 2022

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de gestion financière avec le SIMACUR pour préciser les modalités de facturation des coûts de traitement des déchets ménagers pour la période 2021 – 2022 ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pas pris part au vote : M. Olivier BOUCHE, M. Pierre OLLIER, M. Nicolas SAMSOEN

55 - MARCOUSSIS : MARCHÉ N°1900030 RELATIF AUX TRAVAUX DE CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE D'ORSAY - AVENANT N°2 - LOT 3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°2 au lot 3 du marché 1900030 relatif à la création d'une piste cyclable le long de la route d'Orsay à Marcoussis avec la société ID VERDE, d'un montant de 6 627,38 € TTC ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant mentionné ci-dessus.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, Mme Caroline CAILLEAU, M. Hakim SOLTANI

56 - CRÉATION EN RÉGIE D'UN FONDS DE COMPENSATION AGRICOLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DÉCIDE de créer en régie un fonds de compensation agricole collective ;
2. PRÉCISE que les crédits seront ouverts lors de la prochaine décision budgétaire ;
3. PRÉCISE que ce fonds sera alimenté par les montants de compensation agricole de la Communauté Paris-Saclay et d'aménageurs tiers ;
4. PRÉCISE qu'un rapport annuel de ce fonds sera transmis aux services de l'Etat et aux aménageurs privés ayant abondé le fonds, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre effective d'actions de compensation agricole collective.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, Mme Caroline CAILLEAU, M. Hakim SOLTANI

57 - FONDS DE CONCOURS - CIRCULATIONS DOUCES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec les communes de Gif-sur-Yvette, les Ulis, Palaiseau et Saulx-les-Chartreux pour la création d'aménagements cyclables respectivement entre le centre de Gif-sur-Yvette et le chemin du Moulon à Gif-sur-Yvette, avenue de Normandie aux Ulis, sur les boulevards du 11 novembre 1918, Viala et Joseph Bara à Palaiseau et le long de la route de Champlan à Saulx-les-

Chartreux ;

2. AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours ci-annexées et leurs avenants éventuels ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

58 - MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PARIS-SACLAY : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2026 POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE EMPLOI INSERTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 de la convention d'objectifs 2020-2026 entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour la mise en œuvre de la politique emploi insertion ci-annexé ;
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention et son avenant n°2 ;
3. APPROUVE le versement de la somme de 1 005 597 € euros à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris Saclay pour l'année 2021 ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2021.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, M. Yann CAUCHETIER, M. Nicolas SAMSOEN, M. Dominique FONTENAILLE

59 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE GIF-SUR-YVETTE, ORSAY, PALAISEAU ET VILLEBON-SUR-YVETTE : CONVENTION DE RÉSILIATION AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES (SPL WIPSE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la résiliation du contrat de délégation de service public avec la Société Publique Locale Welcome In Paris-Saclay Entreprises (SPL WIPSE), pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Villebon-sur-Yvette, Orsay et Palaiseau signé en 2017
2. AUTORISE Le Président à signer le protocole transactionnel ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, M. Didier PERRIER

60 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE GIF-SUR-YVETTE, ORSAY, PALAISEAU ET VILLEBON-SUR-YVETTE : ATTRIBUTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de contrat de délégation de service public avec la Société Publique Locale Welcome In Paris-Saclay Entreprises – SPL WIPSE, pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette ;
2. AUTORISE le Président à signer le contrat de délégation service public avec la Société Publique Locale

Welcome In Paris-Saclay Entreprises – SPL WIPSE, pour la gestion et l'exploitation des quatre pépinières d'entreprises de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Villebon-sur-Yvette pour une durée de 7 ans à compter de sa notification ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER, M. Didier PERRIER

61 - MARCHÉ 21-12 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - 3 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-12 relatif au marché de travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable années 2021-2025 comme suit :
Lot 1 avec la société AXEO sise Parc de la Saussaie 10 bis rue du moulin vert 94400 Vitry sur seine
Lot 2 avec le groupement BIR sise 38 rue Gay Lussac 94438 Chennevières S/Marne et SEIP sise rue des Graviers 91160 Saulx-les-Chartreux ;
Lot 3 avec la société SADE CGTH sise 3 rue Marcellin Berthelot 91320 Wissous ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

62 - MARCHÉ 21-06 RELATIF AU MARCHÉ DE MAÎTRISE DES POPULATIONS DE RONGEURS DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DÉMOUSTICATION DES PLANS D'EAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 21-06 relatif à la maîtrise des populations de rongeurs dans les réseaux d'assainissement et de démoüstication des plans d'eau sur le territoire Paris-Saclay avec la société SAPIAN SAS sise 160, avenue Joseph Kessel 78960 Voisins-le-Bretonneux ;
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

63 - MARCHÉ 21-07 RELATIF AU MARCHÉ D'ÉTUDES ET DE MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 21 07 qui est un accord-cadre multi-attributaire relatif au marché d'études et de missions de maitrise d'œuvre portant sur des opérations

d'assainissement avec les sociétés IRH INGENIERIE, le groupement EGIS EAU sise 15 avenue du centre 78286 Saint Quentin-en-Yvelines , WU urbanwater sise 40 rue Damrémont 75018 Paris et SAFEGE sise 15/27 rue du Port 92022 Nanterre;

2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

64 - MARCHÉ 21-16 RELATIF AU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES BASSINS D'ORAGES, NOUES ET FOSSÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-16 relatif aux travaux d'entretien des espaces verts des bassins d'orages, noues, fossés, ayant une fonctionnalité hydraulique reconnue pour le bon fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire communautaire et entretien des zones humides :

Lot 1 : avec la société PINSON PAYSAGE sise 13 avenue des Cures 95580 Andilly ;

Lot 2 : avec la société ID VERDE Agence IDF Sud-Ouest Maintenance sise chemin des graviers 91160 Champlan ;

2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Jean-François VIGIER

65 - MARCOUSSIS : APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le projet de zonage assainissement ainsi que le projet de zonage des eaux pluviales de la commune de Marcoussis, tels qu'annexés à la présente délibération ;
2. DECIDE de soumettre à enquête publique lesdits projets de zonage, selon la procédure prévue par le Code de l'environnement ;
3. DECIDE de saisir Monsieur le Président du Tribunal administratif de Versailles en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ;
4. PRECISE que le Président prendra un arrêté d'ouverture d'enquête ;
5. PRECISE que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur désigné par le Tribunal seront transmis à Monsieur le Président du Tribunal administratif et Monsieur le Préfet ;
6. AUTORISE le président à régler les frais de procédure liés à l'instruction de l'enquête publique concernant la définition des zonages objets de la présente délibération ;

7. AUTORISE le Président ou son président délégué dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec la procédure d'enquête publique ;
8. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
9. DONNE pouvoir au Président de prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

66 - MARCHÉ DE TRAVAUX N°1900075 PORTANT RÉHABILITATION / CONSTRUCTION POUR LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE PALAISEAU : AVENANT 2 - LOT 1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'avenant n°2 au marché public n°1900075 lot 1 ci-annexé ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 et tous documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

ADOPTÉE PAR 69 VOIX POUR

2 CONTRE : M. Philippe ESCANDE, M. Vincent HULIN

3 ABSTENTIONS.: Mme Catherine DELAITRE, M. Mustapha MARROUCHI, M. Laurent CARO

67 - SIPPPEC : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2016-518 PORTANT APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. MODIFIE l'article 2 de la délibération n°2016-518 en supprimant la mention « pour ce qui concerne les puissances supérieures à 36 kVA » ;
2. AUTORISE le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération. Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

68 - MARCHÉ PUBLIC N°21-03 RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS ET MATÉRIAUX RELATIFS À LA RÉALISATION DE TRAVAUX NEUFS ET DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE - 6 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n° 21-03 relatif au groupement de commande pour la fourniture de matériels et matériaux relatifs à la réalisation de travaux neufs et prestations d'entretien et de maintenance avec les entreprises suivantes pour les 3 lots suivants :
Lot 2 avec l'entreprise LEGALLAIS sise 7 Rue d'Atalante – CITIS – 14200 Hérouville-Saint-Clair
Lot 3 avec l'entreprise SAS FOUSSIER sise ZAC du Monné, 21 rue du Châtelet, 72700 Allonnes
Lot 4 avec l'entreprise SAS FOUSSIER sise ZAC du Monné, 21 rue du Châtelet, 72700 Allonnes
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

69 - MARCHÉ N°21-10 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE CONSTRUCTION, DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE TOUS CORPS D'ÉTAT DANS LES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY - 8 LOTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21 10 relatif aux travaux d'aménagement, de construction, de réhabilitation, d'entretien, de réparation et de maintenance tous corps d'état dans les bâtiments du territoire de la communauté Paris-Saclay, comme suit :
Pour le lot 1, la société STPEE sise 4, Rue Vitruve 91140 Villebon-sur-Yvette
Pour le lot 2, la société SCHNEIDER et CIE sise 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon
Pour le lot 3, la société SAS SOBEMA sise 237 rue Fourny BP 140 78530 Buc
Pour le lot 4, la société SOGEFI sise 1 bis rue des trois saules 77930 St Sauveur-sur-Ecole
Pour le lot 5, la société SCHNEIDER ET CIE sise 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon
Pour le lot 6, la société SCHNEIDER ET CIE sise 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon
Pour le lot 7, la société SLAT sise ZA des Alouettes – 8 rue des Alouettes 95600 Eaubonne
Pour le lot 8, la société PLASTALU sise 18 rue Robert Jumel 93 250 Villemomble
2. DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois par reconduction tacite sans pouvoir excéder 4 ans ;
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants ;
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

70 - COMPÉTENCE VOIRIE : CHARTE INTERCOMMUNALE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la charte intercommunale de la compétence voirie, ci annexée, précisant la définition de la voirie, l'organisation du service et les modalités de transfert de la compétence ;
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

71 - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : CONVENTION D'INITIALISATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'engager la démarche CRTE avec l'objectif de signer un contrat au cours de l'année 2021 ;
2. APPROUVE la convention d'initialisation proposée ;
3. AUTORISE son président à la signer.

72 - MARCHÉ PUBLIC N°1900018 RELATIF À LA RÉPARATION DES VOIRIES PAR PROJECTION DE GRANULATS ENROBÉS À L'ÉMULSION DE BITUME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY : AVENANT N°1 - LOT 2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au marché public n° 1900018 - lot 2 ci-annexé, relatif au transfert de la société COLAS Ile de France à la société COLAS France ;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire.

Pas pris part au vote : Mme Rafika REZGUI

73 – COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.
Aucune observation n'est formulée.

74 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.
Aucune observation n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.general@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le **07 JUIL. 2021**

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

